



HAL
open science

La saison comme temps social

Sandra Mallet

► **To cite this version:**

Sandra Mallet. La saison comme temps social : La prise en compte de la saisonnalité dans les politiques temporelles.. Saisons des villes, Donner lieu, pp.180-193, 2013. halshs-00944590

HAL Id: halshs-00944590

<https://shs.hal.science/halshs-00944590>

Submitted on 10 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA SAISON COMME TEMPS SOCIAL : LA PRISE EN COMPTE DE LA SAISONNALITE DANS LES POLITIQUES TEMPORELLES

Manuscrit auteur.

La version définitive de cet article a été publiée dans Guez, Alain; Subremon, Hélène (2013), *Saisons des villes*, Editions Donner lieu, pp. 180-193.

Sandra Mallet
EA2076 Habiter-IATEUR
URCA
sandra.mallet@univ-reims.fr

Résumé

Les politiques temporelles ambitionnent de saisir la notion de « temps » sous divers aspects, tendant à considérer celui-ci comme un objet qui résulte d'une longue évolution historique, d'ordre social et culturel. Elles le perçoivent comme quelque chose qui se vit, se comprend, s'emploie de manière différente selon les individus, qui ne génère pas les mêmes comportements et attentes pour tous.

La saisonnalité des espaces, tout comme l'alternance jour/nuit retient ainsi l'attention des acteurs. Car, si les éléments qui font la « saison » sont astronomiques et climatiques avec des incidences directes sur la végétation, ils influencent tout autant les activités humaines...

LA SAISON COMME TEMPS SOCIAL : LA PRISE EN COMPTE DE LA SAISONNALITE DANS LES POLITIQUES TEMPORELLES

Les politiques temporelles ne proposent pas de projets urbanistiques spectaculaires, remarquables aux yeux de tous, comme la requalification d'un quartier ou la construction d'une tour. Peu visibles car agissant sur l'objet « temps », elles restent, plus de dix ans après les premières initiatives menées en France, méconnues, peu de bilans ayant été dressés (Boulin, 2008 ; Mallet, 2011). Néanmoins, tout autant que les politiques d'aménagement de l'espace, elles influencent directement le quotidien des citoyens. S'intéressant à la façon dont sont vécus les territoires aux différentes périodes du jour, de la nuit, de la semaine ou de l'année ; agissant sur l'accessibilité temporelle des services publics de la ville, les politiques temporelles ont engendré un renouvellement des idées sur les façons d'intervenir sur la ville.

En France, la volonté de renouveler les bases de l'aménagement des territoires est présentée comme un élément structurant de ces politiques apparues à la fin des années 1990. Elles ont souvent abouti à la création de structures spécifiques chargées de coordonner les actions au sein des collectivités territoriales, les « Bureaux des Temps ».

Parfois résumées à des politiques d'horaires, les politiques temporelles ambitionnent toutefois de saisir la notion de « temps » sous divers aspects, tendant à considérer celui-ci comme un objet qui résulte d'une longue évolution historique, d'ordre social et culturel. Elles le perçoivent comme quelque chose qui se vit, se comprend, s'emploie de manière différente selon les individus, qui ne génère pas les mêmes comportements et attentes pour tous.

La saisonnalité des espaces, tout comme l'alternance jour/nuit retient ainsi l'attention des acteurs. Car, si les éléments qui font la « saison » sont astronomiques et climatiques avec des incidences directes sur la végétation, ils influencent tout autant les activités humaines. Le mot « saison » vient du latin *satio*, *-onis* signifiant « semailles » ou « saison des semailles », indiquant déjà qu'elle est un « temps pour », un moment propice à telle ou telle activité. Par extension, le terme désigne une « époque désignée par un de ses aspects climatiques, par un des produits, par une des activités auxquelles elle est favorable »¹. Il existe ainsi la « saison du muguet », la « saison du ski », la « saison du théâtre » tandis que la « morte saison » se rapporte à celle où l'activité se réduit dans les domaines du tourisme et du commerce.

De quelles manières les politiques temporelles tentent-elles alors d'agir sur les variations saisonnières des territoires ? Sous quels angles la notion de « saison » est-elle comprise ?

1. DES POLITIQUES NOVATRICES

1.1. Des tentatives d'aménagement dès les années 1950: le temps comme ressource économique

Le temps est un thème d'aménagement territorial posé dès les années 1950 en France. On ne parle pas alors de « politiques temporelles » mais d'« aménagement du temps ». Celui-ci

¹ 1994, *Encyclopédie Bordas, Dictionnaire de la langue française.*

repose en particulier sur deux structures qui ont mené des expérimentations dans les villes. La première est le Comité National pour l'Aménagement des Horaires de Travail (CNAT) dépendant du Ministère des Travaux Publics et des Transports. Créé dès 1958, le CNAT possède un comité décentralisé dans plusieurs villes comme Lille, Angers, Grenoble ou Toulouse. La seconde, le Catral (Comité pour l'Etude et l'Aménagement des horaires de Travail et des temps de Loisirs) voit le jour en 1966 en Ile-de-France. Ayant le statut d'association loi de 1901, il est chargé de définir, de promouvoir et de mettre en œuvre une politique d'aménagement du temps. Il naît des difficultés croissantes que rencontre la région pour faire face à l'augmentation rapide des migrations alternantes. La multiplication des moyens de transports et l'aménagement de l'espace sont jugés insuffisants pour répondre à ces problèmes. De nombreux rapports réalisés montrent alors le besoin d'instaurer une politique d'horaires variables et de désynchronisation des activités.

Au final, de la fin des années 1950 aux années 1990, les actions d'aménagement du temps à l'échelle de l'année se rapportent surtout au temps de travail -premier temps régissant la vie quotidienne- des administrations et des entreprises et aux rythmes scolaires. Le CNAT et le Catral envisagent surtout une meilleure répartition du calendrier (des vacances, des rythmes scolaires, des horaires quotidiens de travail et des jours de travail dans la semaine). Le « décalage » est le maître mot de cette période. Mais bien souvent, les expérimentations restent cantonnées au stade de l'expérimentation locale ; les réalisations concrètes dans les villes sont peu nombreuses et souvent restées limitées à l'Ile-de-France. Par ailleurs, les premiers partisans de l'aménagement du temps sont des personnes issues des milieux industriels et commerciaux. Ces derniers jugent que les temps passés dans les transports, de plus en plus longs, produisent trop de « temps morts » qui nuisent à l'économie. De même, les « pointes » coûtent cher aux entreprises nationales comme la SNCF, la RATP ou EDF. Le temps est donc envisagé comme une ressource économique et les réflexions sur la saisonnalité des territoires s'en trouvent limitées.

1.2. Une renaissance des politiques temporelles à partir des années 1990: prendre en compte la diversité des temps sociaux

La seconde « génération » de politiques d'aménagement du temps apparaît à la fin des années 1990 en France. Elle ne concerne pas les mêmes acteurs et ne poursuit pas les mêmes objectifs que les précédentes. D'abord nées en Italie à partir du milieu des années 1980 sous l'impulsion de mouvements féministes (Bonfiglioli, 1999), elles se sont ensuite diffusées dans plusieurs pays européens, notamment en France et en Allemagne.

En France, elles apparaissent en partie grâce au programme de prospective de la Datar « Territoires 2020 ». L'Etat se désengage dès 2002 mais on observe cependant une diffusion des politiques temporelles, sous l'impulsion d'acteurs locaux et d'une association très active, Tempo Territorial². Désormais, ce sont plus d'une trentaine de collectivités qui tentent d'intégrer la question des temps dans leurs démarches, avec ou sans Bureau des Temps. Les territoires concernés sont variés : communes, arrondissements, intercommunalités, départements. Les Bureaux des Temps restent toutefois des structures fragiles, souffrant d'un manque de moyens humains et financiers. Par ailleurs, agir sur les temps apparaît souvent comme quelque chose d'abstrait et obscur à leurs interlocuteurs, qu'il s'agisse des différents services des collectivités territoriales, de partenaires extérieurs ou du grand

² Créée en mars 2004, cette association nationale qui regroupe des élus et chargés de mission des collectivités territoriales, des chercheurs et des acteurs associatifs vise à promouvoir les politiques temporelles.

public. Il en résulte qu'ils œuvrent beaucoup à communiquer et sensibiliser, en externe comme en interne.

Dans la lignée des politiques menées en Italie, les démarches françaises ont d'abord été centrées sur les services aux familles (en vue, notamment, d'aider les femmes à concilier leurs emplois du temps) contribuant à la création de crèches et de gardes d'enfants en horaires décalés ou élargis. Diverses actions visant à faciliter l'accessibilité aux services urbains ont ensuite été entreprises : multiplication des moyens d'information sur les horaires d'ouverture, regroupement de certains services entre eux afin de réduire les temps d'attente et modifications des horaires d'ouverture. Les Bureaux des Temps s'intéressent également aux pratiques des espaces publics, jouant le rôle de médiateur. Certains, comme celui de Paris, participent au développement de « chartes locales des usages » en vue d'apaiser les tensions liées aux usages divergents des habitants -résidents et temporaires-, d'une rue ou d'un quartier, les conflits se multipliant à certains moments, en particulier la nuit (Gwiazdzinski, 2005).

En abordant les problématiques par une nouvelle entrée, celle du temps, les politiques temporelles s'inscrivent dans une démarche transversale et invitent à repenser la gouvernance traditionnelle des villes en mettant en cohérence des politiques qui sont habituellement pensées de façon séparée. Elles font alors apparaître des thématiques nouvelles ou ayant suscité, jusqu'alors, peu d'intérêt. La question de la saisonnalité des territoires, tout comme celle de la nuit ou du dimanche, moments trop souvent délaissés par les politiques publiques, fournit un bon exemple de thématiques novatrices. Alors que, dans les premières tentatives d'aménagement temporel, le temps était vu comme une ressource économique, les politiques temporelles s'intéressent davantage à la diversité des temps sociaux, aux différences d'adaptation, de comportements et attitudes par rapport au temps (Mallet, 2009). La prise en compte de la saisonnalité des territoires constitue une bonne illustration de la façon dont les politiques temporelles tentent de prendre en compte la pluralité des rythmes sociaux.

2. LA SAISON COMME TEMPS SOCIAL

Contrairement à ce que l'on pourrait croire a priori, c'est moins la question des temps forts des territoires qui retient l'attention des politiques temporelles urbaines, que celle des temps creux, de la baisse de régime des activités à certaines périodes. Cela correspond bien à la volonté de prendre en compte les inégalités sociales face au temps et les conséquences de la « désynchronisation » des temps sociaux : ceux qui, par choix ou non, ne vivent pas sur le même *tempo* que la plupart des gens ne doivent pas être condamnés à se voir refuser certains services ou activités. En ce sens, l'été retient fortement l'attention des politiques temporelles.

2.1. L'été en ville, moment d'attention

L'été constitue la saison la plus problématique, puisqu'elle est par excellence en ville celle de *la vacance* : des écoles et universités qui ferment leurs portes, d'une partie des citoyens qui partent quelques jours ou quelques semaines et des agents publics qui prennent leurs

congés, d'activités qui se programment souvent en adéquation avec les rythmes scolaires, tandis que les jours sont parmi les plus longs de l'année. Les variations saisonnières urbaines les plus importantes se situent par conséquent entre l'été et le reste de l'année. Cette période estivale se cale pour l'essentiel sur neuf semaines de vacances scolaires se situant de la fin juin à début septembre. Rappelons que la France détient le nombre de jours de vacances scolaires le plus important et les journées d'école des plus longues d'Europe³. Assurer la continuité des services publics consiste alors tout autant à s'adapter aux demandes des usagers qu'à celles des effectifs des prestataires de services. Comment, dans ce contexte, concilier les activités des uns et des autres, assurer des services publics répondant aux demandes des habitants – permanents ou temporaires ?

La question apparaît du côté des politiques temporelles dès les séminaires organisés par la Datar au début des années 2000. Et, si les actions premières mises en place par les Bureaux des Temps concernent rarement les saisons de façon directe, celles-ci semblent retenir de plus en plus l'attention. Un séminaire organisé par l'association Tempo Territorial intitulé « La ville l'été, entre rupture et continuité » a ainsi été organisé en 2010 et des rapports ont été rédigés sur les services offerts par les villes selon les saisons⁴

L'été présentant un caractère ludique important, les activités de loisirs suscitent un fort intérêt. Du côté culturel, la Ville de Paris relève que, comme dans de nombreuses autres villes, la programmation des musées est basée sur les rythmes scolaires, certaines bibliothèques ferment leurs portes et les rares bibliothèques ouvertes le dimanche ne le sont plus. De nombreux centres d'animation proposant des activités culturelles et sportives, suspendent leurs activités en août et le Bureau des Temps préconise une répartition plus équilibrée des fermetures entre juillet et août. Les piscines, elles, deviennent plus abordables aux usagers individuels grâce au temps laissé libre par les scolaires et les associations. Les services sociaux et administratifs se trouvent souvent moins accessibles : les mairies offrent des horaires plus restreints, les maisons des associations ferment en août. Il n'existe pas de données concernant les rythmes commerciaux, mais l'offre se trouve généralement affaiblie : fermeture de boutiques pour congés, présence moindre de commerçants sur les marchés, etc.

La gestion des transports en commun peut, elle aussi, devenir délicate dans les villes étudiantes. A Poitiers, par exemple, étudiants et scolaires représentent 75% des usagers du réseau : si le service est dense durant la période de fonctionnement de l'Université, le service se trouve considérablement diminué l'été. Cela peut générer des incompréhensions de la part des usagers, comme l'explique le responsable de la Société des Transports Poitevins : « on se retrouve avec un réseau qui est de moins en moins lisible, de moins en moins compréhensible, avec des décalages du samedi ou dimanche, vacances, été, hiver, qui est de plus en plus pénalisant, surtout pour la clientèle sédentaire poitevine, qui comprend mal et qui nous dit : « forcément, à Poitiers, il n'y en a que pour les étudiants! » » (Guignard, 2004).

Les réflexions en cours du côté des politiques temporelles se portent donc essentiellement sur les périodes et horaires d'ouverture des services publics. Or, agir sur ces derniers se

³ Le Ministère de l'éducation a d'ailleurs impulsé une réflexion sur la réorganisation des rythmes scolaires depuis mai 2010.

⁴ Le bureau des temps de la Ville de Paris a, par exemple, rédigé un rapport intitulé *Les temps particuliers de la Ville : la saisonnalité des rythmes dans les activités des équipements et des services*.

révèle complexe : d'une part, parce qu'il s'agit d'ajuster les temporalités des travailleurs et des usagers en tenant compte des coûts financiers ; d'autre part, parce qu'il n'existe pas de données sur les horaires et jours d'ouverture des services publics et privés.

2.2. Les saisons, thème privilégié des Ateliers du Temps de la Gironde

Les Ateliers du Temps du Conseil Général de la Gironde se sont intéressés, dès leur création, à la question de la saisonnalité. Il s'agit-là d'un Bureau des Temps faisant partie des expérimentations premières menées en 2001. Les Ateliers du Temps s'inscrivent dans la politique de « développement durable » menée en Gironde : la gestion des rythmes du territoire représente l'un des axes d'actions de l'Agenda 21. En amont de la rédaction de ce dernier, plusieurs constats ont été établis. Deux problèmes principaux ont été repérés. D'une part, la Gironde est le plus grand département de France métropolitaine (10.725 km²) et possède d'importantes disparités territoriales avec des espaces urbains, ruraux et maritimes. D'autre part, elle accueille de nombreuses activités saisonnières, touristiques ou agricoles (en particulier la viticulture), qui génèrent une certaine précarisation de l'emploi et des fluctuations dans l'attractivité des territoires.

Face à ces constats, les Ateliers du temps ont réalisé des études autour des variations saisonnières, en particulier au niveau des emplois. Dans le département, les emplois saisonniers sont importants : ils concernent 10,3% du total des contrats de travail salariés en 2002 et 16,2% des offres d'emploi en 2004. Ils se rapportent surtout au domaine du tourisme (plus du tiers des emplois saisonniers du territoire, soit environ 2500 personnes) et de l'agriculture (15% des actifs de ce secteur, soit près de 5000 personnes) (Objectif population, 2005). Une analyse des caractéristiques d'un emploi de qualité et de son application aux emplois saisonniers a été entreprise afin de fournir des statistiques (typologie des catégories d'emplois et analyse territoriale) et repérer des problèmes spécifiques.

Dès 2002, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a fait appel au Conseil Général afin de répondre à certains problèmes, en créant une Maison des Saisonniers. Les Ateliers du Temps ont participé au diagnostic et à l'évaluation des approches retenues concernant les besoins en main d'œuvre, la qualité des emplois et le maintien de l'activité touristique du territoire. La Maison des Saisonniers, créée en 2003, permet d'informer les travailleurs sur la réglementation du travail, la santé, le logement, les conditions de travail et de séjour. Elle les aide dans leur recherche de logement, tente de rapprocher l'offre et la demande d'emplois, par exemple en organisant des salons de recrutement avant la saison touristique.

Conclusion

De façon générale, les politiques temporelles portent donc leur attention sur la coordination des activités saisonnières. L'été en ville constitue une saison particulière marquée par des changements importants d'activités et de populations. La plupart des Bureaux des Temps concentre leur attention sur la programmation horaire des services publics. En effet, si l'horaire seul ne fait pas la saison, celui-ci structure les rythmes sociaux, rend possible l'articulation des différents temps urbains et permet de tenir compte de la diversité temporelle des usages de la ville. Les politiques temporelles interviennent donc sur l'un des éléments formant le rythme quotidien de la ville : les temps construits, que l'on peut

distinguer des temps naturels, biologiques et cosmiques avec lesquels ils entretiennent des rapports dialectiques, parfois conflictuels (Lefebvre 1985 ; Grossin, 1996).

Le thème des rythmes naturels semble donc laissé de côté, mais n'est pas complètement oublié des actions des collectivités. A travers l'exemple des Ateliers des Temps de la Gironde, on voit bien que les politiques temporelles tentent de s'adapter à la diversité des dynamiques d'un territoire. Par ailleurs, certaines actions sont déjà menées par les municipalités pour s'accorder à certains éléments naturels marquant les saisons : ainsi l'éclairage public fonctionne-t-il moins longtemps l'hiver que l'été, de même que les horaires de fermeture des parcs et jardins varie selon la durée du jour. Néanmoins les Bureaux des Temps sont conçus comme des moyens privilégiés de diffusion des problématiques temporelles et on peut espérer que l'approche chronotopique des territoires deviendra incontournable dans tout aménagement (Bonfiglioli, 1997; Mallet, 2009 ; Paquot, 2009).

BIBLIOGRAPHIE

Bonfiglioli, S. (1997), « Les politiques des temps urbains en Italie », traduit de l'italien par François Rosso, *Annales de la recherche urbaine*, 1997, n° 77, pp. 22-29.

Bonfiglioli, S. (1999), « Ville et temporalités urbaines », *Urbanisme*, janvier-février 1999, n° 304, pp. 23-25.

Boulin, J.-Y. (2008), *Villes et politiques temporelles*, Paris: Institut des villes.

Datar (2004), *Actes du groupe de prospective Temps et Territoire*, CR-rom, Paris.

Elias, N. (1984), *Du temps*, trad. de l'allemand par Michèle Hulin, Paris: Fayard.

Grossin, W. (1996), *Pour une science des temps: introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse: Octares.

Guignard, P. (2004), « La saisonnalité est également un problème Organiser le dialogue », In : Datar (2004), *Actes du groupe de prospective Temps et Territoire*, CR-rom, Paris 2004.

Gurvitch, G. (1950), "La multiplicité des temps sociaux", In : *La vocation actuelle de la sociologie, tome II*, Paris: PUF, rééd. 1969, pp. 325-430.

Gwiazdzinski, L. (2005), *La nuit, dernière frontière*, Paris: Editions de l'Aube.

Hall, E. T. (1984), *La danse de la vie : temps culturel, temps vécu*, traduit de l'américain par Anne-Lise Hacker, Paris: Le Seuil.

Lefebvre, H.; Régulier, C. (1985), "Le projet rythmanalytique", *Communications*, n° 41.

Mallet, S. (2009), *Des plans-lumière nocturnes à la chronotopie, Vers un urbanisme temporel*, Thèse de doctorat en urbanisme, Institut d'Urbanisme de Paris, Université Paris Est, sous la direction de Th. Paquot.

Mallet, S. (2011), « Que deviennent les politiques temporelles ? », *Urbanisme*, février 2011, n° 376, pp. 86-89.

Objectif population (2005), *La situation des emplois saisonniers en Gironde*.

Paquot, Th. (2009), « Pour un urbanisme chronotopique », *Urbanisme*, n°365, mars-avril 2009.